



**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Alsace 3 Frontières

**- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -**

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
M. Alain GIRNY, Président  
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199  
68305 SAINT-LOUIS Cedex  
Pays : France  
Tel : 03.89.70.90.70  
Fax 03.89.70.90.85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

**2. Objet de la consultation :**

**Intitulé :**

**Définition et Assistance à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de conception/ Réalisation de supports de communication pour les années 2019 à 2022**

**Procédure de passation :**

Procédure concurrentielle avec négociation soumise aux dispositions des articles 25-II.3° et 71 à 73 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Type d'accord-cadre :** Accord-cadre de services

**Publication au JOUE :** OUI

**Caractéristiques principales de l'accord-cadre :**

Le présent accord-cadre a pour objet les prestations de définition et d'assistance à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de conception/réalisation de supports de communication pour les années 2019 à 2022.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le présent accord-cadre est un accord-cadre de services.

**Lieu principal d'exécution :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
Code NUTS FRF12



L'avis implique un marché public.

**Classification CPV :**

Code CPV principal : 79933000-3 - Services d'assistance à la conception

Code CPV complémentaire : 79822500-7 - Services de conception graphique

**Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Accord-cadre couvert par l'AMP : OUI

**Informations sur les lots :**

Accord-cadre divisé en lots : NON

**Variantes :**

Les variantes sont-elles autorisées : NON

**Options :** OUI

**Description de ces options :**

- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article 30-I-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles 139 et 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires :** NON

**Durée de l'accord-cadre :**

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale courant à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2019.

L'accord-cadre est ensuite renouvelable 3 fois par période de 1 an par tacite reconduction.

Il ne pourra pas être toutefois poursuivi au-delà du 31 décembre 2022.

**3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :**

**CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :**

**Cautionnement et garanties exigées :**

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :**

- Opération financée sur ressources propres de la collectivité.
- Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Prix fermes durant la première période de l'accord-cadre soit de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2019 puis révisibles annuellement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque nouvelle année d'exécution
- Aucune avance ne sera versée.



**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

**Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

**Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- La déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

**Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. Cette liste contiendra notamment trois références particulières comparables aux prestations de même nature que celles faisant l'objet du présent accord-cadre : les candidats joindront à cet effet le rendu graphique.
- Une note de présentation de cinq pages maximum contenant les éléments suivants :
  - o Le fonctionnement général de l'agence et les méthodes de travail habituellement mises en œuvre pour les prestations de même nature que celles faisant l'objet du présent accord-cadre ;
  - o La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
  - o L'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
  - o La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation de l'accord-cadre ;
  - o Une rubrique portant sur l'adaptation et le développement de la méthode du candidat au regard des spécificités de SAINT-LOUIS Agglomération et du contenu des prestations décrits dans le projet de CCTP.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.



**CRITERES D'ATTRIBUTION :**

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique des offres	65 %
2	Prix des prestations apprécié à partir de la SF	35 %

**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :**

Date limite de réception des offres : **Vendredi 12 avril 2019 à 11h00**

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :  
Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :  
6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

**4. Renseignements complémentaires :**

**Type de procédure :** Il s'agit d'une procédure concurrentielle avec négociation soumise aux dispositions des articles 25-II.3° et 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La présente consultation se déroulera selon les étapes suivantes :

- Etape n°1 : avis de marché, règlement de la consultation et sélection des trois candidats admis à remettre une offre (étape faisant l'objet du présent règlement de la consultation) ;
- Etape n°2 : envoi de l'invitation à soumissionner aux trois candidats sélectionnés accompagnée du dossier de consultation des entreprises, puis analyse des offres initiales ;
- Etape n°3 : phase(s) de négociation portant sur les offres initiales et les éventuelles offres ultérieures des candidats sélectionnés précédemment ;
- Etape n°4 : analyse des offres finales, puis attribution de l'accord-cadre par la Commission d'Appel d'Offres.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec montant minimum et avec montant maximum passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est ainsi exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande sont susceptibles de varier pour la durée initiale de l'accord-cadre définie à l'article 3.2 du règlement de la consultation dans les limites suivantes :

Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
40 000 € HT	180 000 € HT

Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction prévues à l'article 3.2 du règlement de la consultation.



Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins sans négociation ni mise en concurrence. Ils peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 78-IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'acheteur ne peut fixer une durée telle que l'exécution des bons de commande se prolonge au-delà de la date limite de validité de l'accord-cadre dans des conditions méconnaissant l'obligation d'une remise en concurrence périodique.

Chaque bon de commande précise les prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité.

**Précisions concernant les critères d'attribution des offres :**

La notation des différents critères de jugement des offres des candidats est explicitée à l'article 8 du règlement de la consultation.

**Conditions d'obtention du dossier de consultation :**

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications).

Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

**Modalités de remise des offres :**

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

**Renseignements complémentaires :**

L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 11 du règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.



**Procédures de recours :**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24  
E-mail : [therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**

Jeudi 7 mars 2019

